

---

Jour de séance 29

le mardi 28 mai 2019

13 h

Prière.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 29, 30, 31 et 32 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 20 et 21.

---

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

19, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation, la Loi sur l'impôt foncier et la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 29, *Loi concernant la recherche*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 29 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 29, *Loi concernant la recherche*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 30, *Loi concernant certaines responsabilités du commissaire à l'intégrité et de l'ombud*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 30 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 30, *Loi concernant certaines responsabilités du commissaire à l'intégrité et de l'ombud*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi sur la publication des avis officiels*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 31 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 31, *Loi sur la publication des avis officiels*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M<sup>me</sup> LeBlanc.

La séance, suspendue à 14 h 33, reprend à 14 h 36. M. C. Chiasson est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

20, *Loi de 2019 portant correction de lois.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 6 et 7

(21 mai 2019).